

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Jacques ROBIN, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Antonio PEREZ RAMOS a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Josette CHAMBOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice HUEHN

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	/
Présents	: 19	Contre	:	/
Votants	: /	Abstention	:	/

9.1. INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE THONON AGGLOMERATION

Madame le Maire,

INFORME que le rapport d'activité de Thonon Agglomération, pour l'année 2023, s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

RAPPELLE que le rapport fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil municipal en séance publique avec vote et délibération.

Vu les dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2024.00186 en date du 25 juin 2024 prenant acte du rapport d'activité de Thonon Agglomération,

Considérant le rapport d'activités 2023 de Thonon Agglomération,

Considérant que le président de l'EPCI doit envoyer chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport d'activité,

.../...

Considérant que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux peuvent être entendus,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de Thonon Agglomération, annexé à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

29 OCT. 2024

29 OCT. 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 octobre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



C.B.L.



C.B.L.

La secrétaire de séance - Béatrice HUEHN

B. Huehn